Belgique-België
P.P.-P.B.
5670 Viroinval
BC9630
N° agrégation P401059

Parc naturel
VIROIN
HERMETON

# Le Journal des habitants du Parc naturel

n°61
2025





***Le loup*** *dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. -* ***p.6***

*Les* ***paysages*** *au cœur de nos* ***missions*** *-* ***p.3***

FÉDÉRATION
Parcs naturels
de Wallonie

Ici, l'**innovation** prend **racine**

# Sommaire


**Paysage**

3 Les paysages au cœur des missions du Parc naturel

**Biodiversité**

6 Le loup de retour dans l'Entre-Sambre-et-Meuse

**Ouverture**

8 Parc naturel et Parc national, c'est chou vert et vert chou ?

**Développement**

10 À la découverte du Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse

**Focus projets**

14 On fait le point sur le Groupe d'Action Locale et deux nouveaux projets transfontaliers

**Agenda**

16 Découvrez nos prochaines animations !


**Photo de couverture** : Les abannets sous la brume. © Maxime Van Belle

# Contact


Parc naturel Viroin-Hermeton
Rue d'Avignon 1 - 5670 Nismes
T. +32 (0)60 39 17 90
secretariat @pnvh.be




**La maison des Baillis.** © D.R.


Ce journal est une publication du Parc naturel Viroin-Hermeton. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Couvin, Philippeville et Viroinval. Il est disponible sur simple demande au Parc naturel et est téléchargeable sur www.pnvh.be. ISSN : 1782-1460. Mise en page : ComBox. Éditeur responsable : PNVH.



Parc naturel Viroin Hermeton

Avec le soutien de la Wallonie

WE MEDIA
MEET ACT INSPIRE
Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique


Éditorial



# Une participation citoyenne hors du commun

**Le village de Dailly.** © Maxime Van Belle

**Les élections communales se sont tenues, les collèges sont constitués et, comme le veulent nos statuts, l'Assemblée Générale va se réunir pour la dernière fois pour laisser la place à sa succession : nouvelle AG, nouvel Organe d'Administration. Seule l'équipe opérationnelle demeure. Si le prochain édito fera la part belle au bilan de ces six dernières années, je prends plaisir à consacrer celui-ci à une forme de panégyrique objectif de notre équipe qui le mérite amplement.**

Quand vous franchissez la porte de la maison des Baillis, rien ne distingue dans le monde du travail l'asbl Parc naturel Viroin Hermeton de toute autre entreprise qu'elle soit marchande ou non marchande.

Vous distinguez de prime abord des employés appliqués à leurs tâches, vous leur parlez, vous les écoutez et rapidement vous prenez la mesure de leurs motivations, de leurs compétences et de leur pragmatisme. Ce qui est frappant, c'est qu'ils jouent sur des terrains qui peuvent paraître antinomiques : l'individu et le collectif.

Ils sont individualistes par la recherche de leur bien-être, du respect de leurs propres valeurs, du développement d'eux-mêmes, du choix qu'ils posent pour une vie saine, de leur vision du travail à accomplir. Ils sont conscients que les grands succès sont faits d'une multitude de petits actes individuels, mais aussi collectifs car ils sont sincèrement altruistes : toujours attachés au mieux vivre ensemble, au respect des traditions, à la valorisation du patrimoine si petit soit-il, à la préservation et la conservation de notre nature, à l'éducation des grands et des petits, au civisme, à la vulgarisation du savoir, à la sensibilisation aux grands défis de demain, à respirer mieux.

Ils sont infatigables dans leurs défenses d'appels à projets car ils doivent aussi et malheureusement vivre professionnellement dans une éternelle incertitude de renouvellement de leur contrat. Il est d'ailleurs remarquable, sachant cela, de ne jamais les voir se départir de leur enthousiasme et de leur bonne humeur.

L'équipe du Parc est un microcosme à reproduire autant que faire se peut pour tendre à une société meilleure et généreuse consciente de ses défis et de ses merveilles.

Enfin, plus philosophiquement, ils sont très loin de l'anthropocentrisme qui sépare l'être humain du reste de la nature. S'ils laissent l'homme au centre du monde naturel, ils ne le considèrent pas moins comme l'acteur principal des interactions avec l'ensemble du vivant et de l'inorganique. Et s'ils ne sont pas parfaits, ils sont toujours à la recherche du mieux ce qui me pousse à vous conseiller de leur faire confiance dans la gestion de leur entreprise.

Je suis très heureux d'avoir pu travailler trois ans déjà avec une telle équipe et de vous le faire savoir.

Lors du prochain édito, je ne manquerai pas de mettre à l'honneur le reste de l'équipe pour son travail d'une impressionnante qualité qui n'a d'égal que son dévouement. ▪



*Jean-Pierre Gilot, Président PNVH*



# Les **paysages** au cœur des **missions** du Parc naturel

*Par Marie PREUX, chargée de missions « Paysages » au PNVH*

**La diversité et la qualité des paysages du Parc naturel Viroin-Hermeton ne sont aujourd'hui plus à démontrer. Il est toutefois important de noter que les paysages sont en évolution constante… qu'ils ne sont pas figés dans le temps car ils subissent diverses pressions naturelles et/ou humaines. C'est pourquoi il est nécessaire d'y porter une attention spécifique et de mettre en place un plan d'action sur le long terme pour garantir leur gestion durable et afin de maintenir un cadre de vie agréable et accueillant pour les habitants et visiteurs du territoire.**

Pour répondre à cet objectif, le Parc naturel poursuit une mission « Paysages et aménagement du territoire » dont les trois actions principales concernent l'élaboration et la mise en œuvre d'une Charte paysagère, l'assistance paysagère et urbanistique aux citoyens et pouvoirs locaux et la sensibilisation au paysage.

Dans cet article, nous vous proposons de vous présenter cette mission plus en détails.

## Paysage, de quoi parle-t-on ?

La Convention européenne du paysage a été adoptée en 2000 à Florence et a été ratifiée par la Belgique en 2004. Elle définit le paysage comme étant « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (art.1).

La Convention insiste sur la nécessité de prendre en compte et de reconnaître tous les paysages, qu'ils soient exceptionnels ou du quotidien. Elle insiste également sur l'approche sensible de cette notion et replace le citoyen au cœur des réflexions en l'identifiant à la fois comme spectateur mais aussi comme acteur des paysages.

En effet, l'identification d'un paysage passe à la fois par des éléments très factuels comme la description de l'occupation du sol (forêt, prairie, habitations) mais aussi par des éléments plus sensibles propres à chacun. Un même paysage ne sera pas « perçu » de la même manière selon le vécu, l'humeur, la culture de chacun, l'heure de la journée, la saison, … C'est tout cela qu'il faut prendre en compte ! Et c'est, entre autres, ce qu'a voulu retranscrire la Convention européenne du paysage.

C'est également cette philosophie qui a été intégrée au décret des Parcs naturels et qui constitue le socle des réflexions paysagères menées par le Parc naturel Viroin-Hermeton et ses partenaires.



**La chapelle Notre-Dame-de-la-Brouffe de Mariembourg.** © Marie Preux

## La Charte paysagère comme ligne directrice

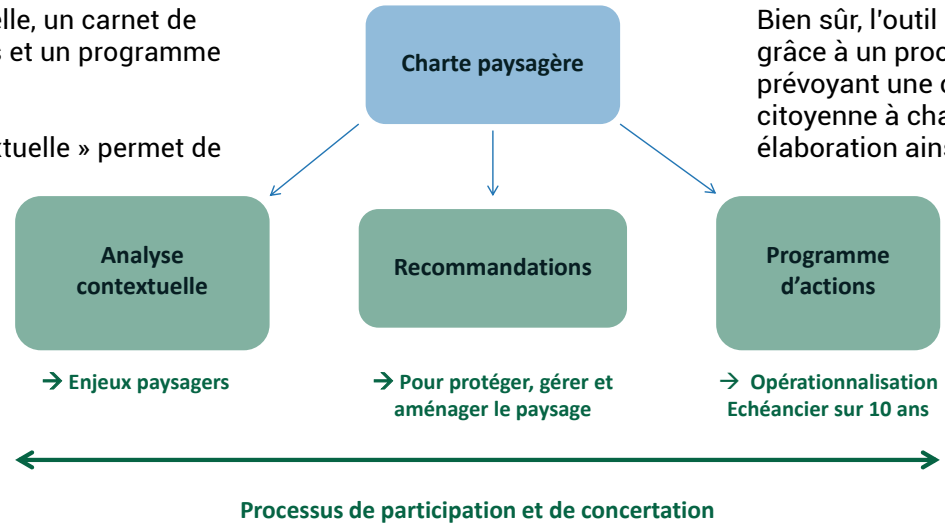
Véritable outil d'aide à la gestion du territoire, la Charte paysagère des Parcs naturels sert de feuille de route aux actions « paysages » qui seront menées sur le territoire. Elle permet de fixer les objectifs, les priorités et les moyens de protection, de gestion et de valorisation du paysage à court, moyen et long termes.

Concrètement, cet outil est structuré en trois volets distincts : une analyse contextuelle, un carnet de recommandations et un programme d'actions.

« L'analyse contextuelle » permet de comprendre le territoire sur lequel la Charte va s'appliquer. Elle passe au peigne fin toutes les thématiques territoriales pertinentes telles que l'identification des aires paysagères existantes, les dynamiques socio-démographiques en cours, etc. Ce diagnostic met également en évidence les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui pèsent sur nos paysages. Il permet d'identifier les grands enjeux qui vont guider la suite de l'élaboration de la Charte.

La partie « Recommandations » offre une ligne de conduite générale à suivre pour protéger, gérer et aménager le paysage. Elle tente de répondre aux enjeux identifiés et sert ensuite de base à la définition des actions à mettre en œuvre.

Le « Programme d'actions » rend opérationnelle la Charte grâce à une liste d'actions à réaliser dans les 10 ans à venir. Pourquoi 10 ans ? Car la Charte paysagère est liée au Plan de gestion du Parc naturel. Lorsque le Plan se renouvelle, la Charte aussi. Cela permet d'évaluer l'outil et de l'adapter à l'évolution du territoire.




La Charte paysagère est un outil d'aide à la gestion, à la protection et à la valorisation de nos paysages. Comme le montre ce schéma, elle se compose de trois volets principaux permettant notamment d'identifier des actions à mettre en œuvre sur les 10 ans à venir. Le processus participatif est central dans son élaboration.

Un exemple pour mieux comprendre la différence entre « Enjeux », « Recommandations », « Actions » et leurs interrelations :

**Enjeu principal** : Maintien de l'identité des paysages du Parc naturel et du cadre de vie

**Recommandation** : Mettre en valeur les points de vue remarquables du territoire

**Actions possibles** : Dresser un inventaire des points de vue et de leur état actuel, établir un plan de gestion des points de vue selon leur contexte et leur état, aménager certains points de vue (bancs, tables, cadre paysager, etc.).

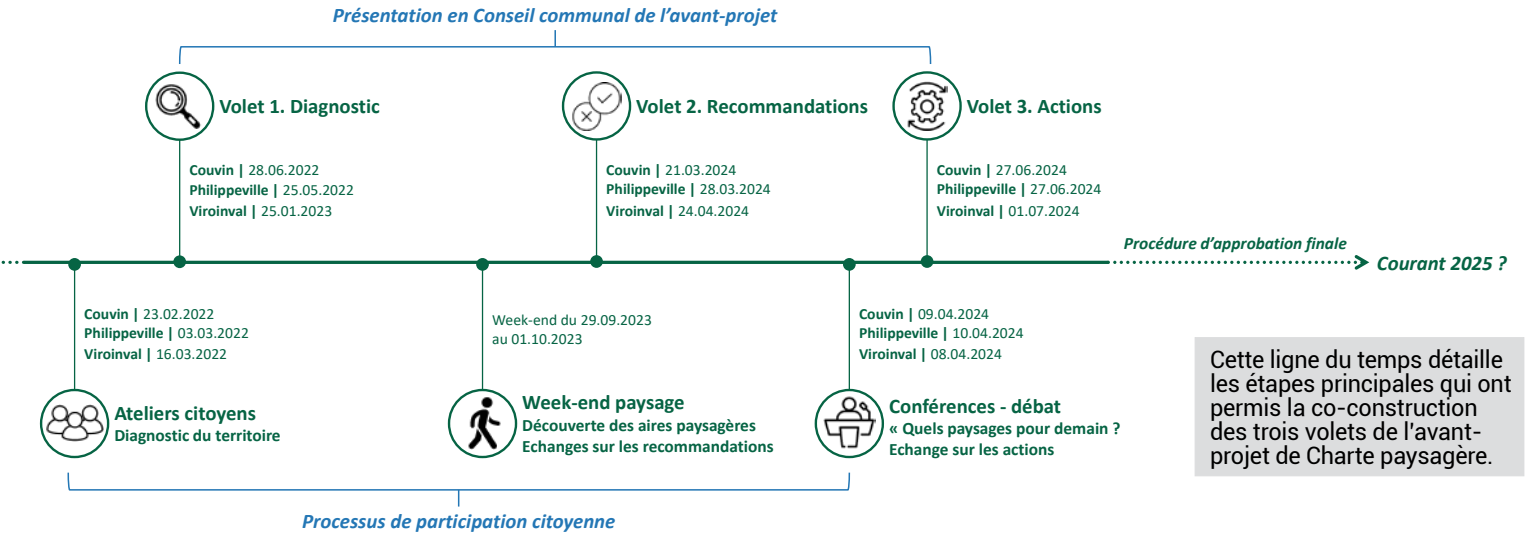
Bien sûr, l'outil est coconstruit grâce à un processus participatif prévoyant une consultation citoyenne à chaque étape de son élaboration ainsi que la mise en place d'un comité de suivi composé d'acteurs locaux. En effet, il existe des milliers de versions possibles de la Charte paysagère, mais il est important qu'elle soit le reflet des sensibilités et des volontés de chacun sur le territoire.

À l'heure actuelle, les trois volets de l'avant-projet de Charte paysagère ont été rédigés, présentés et validés par les Conseils communaux des trois communes du Parc naturel. S'ensuit désormais la procédure légale garantissant l'approbation du document final : rédaction d'une étude environnementale, organisation d'une enquête publique, demande d'avis. Une fois approuvée, elle pourra ensuite être publiée sur le Moniteur belge et intégrée au Plan de gestion du Parc naturel.

À noter que, bien que la procédure pour son approbation finale soit encore en cours, cela ne gèle pas pour autant sa mise en application. En effet, la prise en compte des recommandations de la Charte et la réalisation du programme d'actions nécessitent un suivi permanent par la mobilisation des partenaires identifiés, la recherche de financements et d'opportunités, le montage de projets, l'appui technique et à la réflexion…



**Carriere "les petons" à Jamagne.** © Élodie Vertenten




Cette ligne du temps détaille les étapes principales qui ont permis la co-construction des trois volets de l'avant-projet de Charte paysagère.

## L'assistance paysagère et urbanistique

« Maintien du cadre de vie » et « développement durable des paysages » vont de pair avec l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi, le Parc naturel a également pour mission de répondre dans les délais prescrits aux demandes d'avis sur des projets reçus de la part des autorités communales ou régionales. Il s'agit par exemple de demandes d'avis sur des permis d'urbanisme, permis d'environnement, plans de gestion de réserve naturelle, etc.

Le Parc propose également un accompagnement des citoyens dans leurs démarches et dans la réalisation de leurs projets en termes d'intégration paysagère, de plantations, de gestion des eaux, d'aménagement du territoire... Le Parc peut dès lors conseiller les auteurs de projets en amont du dépôt de leur permis et fournir, selon les cas, de la documentation adaptée.

Il s'agit ici de pouvoir contribuer à un développement harmonieux et identitaire du territoire en adéquation avec les recommandations émises dans le cadre de la Charte paysagère et en accord avec les politiques locales et régionales.

## La sensibilisation au paysage et à l'aménagement du territoire

Pour agir durablement sur nos paysages, il est également nécessaire de pouvoir connaître leurs spécificités et les enjeux associés. C'est pourquoi, en complémentarité des deux actions décrites ci-avant et de manière transversale, la sensibilisation au paysage prend tout son sens.

Ici, le Parc naturel va d'une part, développer un certain nombre de supports pédagogiques et outils de vulgarisation (brochures, panneaux, etc.) utiles à l'amélioration de la connaissance de notre territoire et d'autre part, organiser des événements et activités permettant de découvrir et comprendre ce qui nous entoure.



**Visite de Mariembourg.** © Rachel Lebon

Revenons sur quelques événements « paysages et aménagement du territoire » qui ont marqué l'année 2024 :

• Le **19 février** nous avons eu le plaisir d'accueillir Bénédicte Dawance, coordinatrice de la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon, venue nous présenter le référentiel « Habitat léger » récemment édité par leurs soins. Cet événement organisé en collaboration avec le GRAPPE (Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Écologique), la MUAP (Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville) et le centre culturel Action sud a attiré plus de 90 personnes ;

• Le **05 juillet**, dans le cadre des balades estivales organisées par l'Office du Tourisme de Philippeville, nous avons accompagné Christiane Chermanne dans son village de Jamagne « Entre cultures et prairies », pour découvrir les spécificités de ce village du Condroz ;

• Le **11 juillet**, ce fut du côté de Couvin et plus particulièrement au cœur de l'ancienne place forte de Mariembourg que nous avons eu le plaisir de guider une balade en compagnie de Dominique Lion, ambassadeur bénévole et passionné du cœur historique. La balade était coorganisée avec la MUAP afin de proposer aux participants une approche à la fois historique, paysagère, architecturale et patrimoniale des lieux ;

• Enfin, le **05 octobre**, sous un grand soleil, nous avons pris le train entre Nismes et Olloy puis nous sommes partis à pied à la découverte des paysages de la Vallée du Viroin, du plateau des Cinques, du Linery, des Abannets et enfin de l'ancienne tannerie de Dourbes nous permettant ainsi de revenir à notre point de départ. ▪

*Pour plus d'**informations**, n'hésitez pas à prendre **contact** avec notre chargée de mission « Paysages et aménagement du territoire », Marie Preux. Elle se fera un plaisir de vous répondre : 0467 33 96 07 ou marie.preux@pnvh.be*

# Le loup de retour dans l'Entre-Sambre-et-Meuse

*Par Maxime Van Belle, chargé de missions au PNVH*

**Le retour du loup dans la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse et, son passage plus récemment, à Cul-des-Sarts dans la commune de Couvin, marque l'expansion de l'espèce dans notre pays. Ce grand prédateur, autrefois chassé jusqu'à l'extinction dans notre pays, fait un retour naturel et progressif qui suscite autant d'admiration que de questions.**

## Un retour après plus d'un siècle

Le loup a quitté la Belgique au début du XX$^{e}$ siècle, victime d'une chasse intensive et de la fragmentation de son habitat due à l'expansion des zones agricoles et urbaines. Pendant des décennies, l'animal est resté absent de nos paysages, laissant derrière lui un vide écologique. Cependant, les efforts de protection engagés dès les années 1970 ont permis aux populations de loups de se redévelopper dans toute l'Europe à partir des populations des Alpes et de Pologne.

En Belgique, le retour du loup a d'abord été signalé en Flandre en 2018, avec la louve Naya. En Wallonie, la présence régulière d'individus a été confirmée dès 2019, notamment dans les Hautes Fagnes, où un couple reproducteur s'est établi. Grâce à la création d'une Zone de Présence Permanente (ZPP), cette population a été suivie de près, permettant une meilleure compréhension de leur comportement et de leur dispersion.

Les analyses ADN réalisées sur des moutons attaqués à Cul-des-Sarts (Couvin) et à Rièzes (Chimay) ont permis d'identifier sans équivoque un loup dispersant prouvant ainsi l'expansion de l'espèce vers l'ouest.

Notons que ces observations s'inscrivent dans une dynamique récente pour la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse, où la première confirmation de la présence de l'espèce a eu lieu le 9 octobre à Falaën (Onhaye). Depuis, les données se multiplient : le 21 octobre à Rièzes (Chimay), le 4 novembre à Cul-des-Sarts (Couvin), le 9 novembre à Hastière-Lavaux (Hastière) et le 17 novembre à Sautin (Rance). (Fig. 1)




**Fig.1 :** Les analyses confirmées par le Réseau Loup pour l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Fig.1 : les analyses confirmées par le Réseau Loup pour l'Entre-Sambre-et-Meuse

## Le loup souvent accusé à tort

Si l'enthousiasme entoure généralement le retour du loup, la réalité des signalements montre qu'il est fréquemment accusé à tort. En dehors des Zones de Présence Permanente (actuellement, les 10 communes de l'Est de la Wallonie forment la seule Zone de Présence Permanente wallonne), **Seul un indice sur huit analysés par le Réseau Loup concerne le loup avec certitude !** Les causes les plus fréquentes sont :

- **Les chiens domestiques**, identifiés dans 21,6% des indices récoltés, un chiffre supérieur à celui attribué aux loups dispersants.

- **Les confusions avec d'autres canidés**, comme les renards ou les chiens, à l'origine de signalements d'empreintes ou d'observations erronées.

· **Les carcasses charognées**, souvent attribuées à tort au loup, alors que l'animal n'est intervenu qu'après la mort naturelle de la proie.

Ces malentendus illustrent l'urgence de mieux sensibiliser le public et d'appuyer les analyses scientifiques, afin d'éviter une stigmatisation injustifiée du loup.

## Les mythes autour du loup : entre peur et fascination

Le loup est un animal qui suscite des émotions fortes. Symbole de la vie sauvage, il est aussi une figure entourée de mythes, parfois déformés par l'imaginaire collectif. Pourtant, mieux comprendre cet animal permet d'aborder son retour avec plus de sérénité.

Le loup est souvent associé à des récits effrayants, allant des contes populaires comme le célèbre Petit Chaperon Rouge aux légendes d'attaques sur des villages isolés. Pourtant, ces histoires relèvent davantage de la fiction que de la réalité. Contrairement aux idées reçues :

▸ **Le loup n'est pas une menace pour l'homme.** Aucune attaque sur un humain n'a été enregistrée en Belgique ou dans les pays voisins depuis des décennies. Le loup est un animal discret qui évite autant que possible les interactions avec les humains.

▸ **Il ne décime pas les troupeaux.** Les études montrent que le loup se nourrit principalement de proies sauvages (96,9 % de son régime alimentaire dans les Hautes Fagnes), comme des chevreuils et des sangliers. Les attaques sur le bétail sont rares et peuvent généralement être évitées par la mise en place de mesures de protection.

▸ **Il joue un rôle écologique essentiel.** En régulant les populations d'ongulés, le loup contribue à limiter les dommages sur les forêts, favorise leur régénération naturelle et maintient un équilibre écologique.

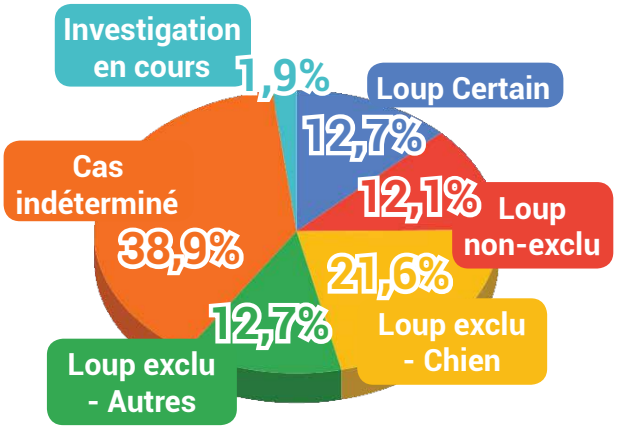
## Réalités scientifiques : des solutions pour la cohabitation

Si la peur du loup est souvent exagérée, son retour soulève néanmoins des défis, notamment pour les éleveurs. Le "Plan Loup" mis en place par la Wallonie prévoit plusieurs mesures pour favoriser une cohabitation équilibrée, notamment :

▸ **Protection.** L'installation de clôtures électriques et la présence de chiens de berger sont des solutions efficaces, déjà mises en œuvre dans les zones les plus à risque.

▸ **Indemnisation.** En cas d'attaque confirmée, les éleveurs sont rapidement indemnisés. Cette démarche vise à apaiser les tensions et à encourager les bonnes pratiques.

▸ **Sensibilisation.** Des campagnes d'information et des formations pour les habitants et les agriculteurs permettent de mieux comprendre le comportement du loup et d'adopter des solutions adaptées.




Proportion des diagnostics donnés par le Réseau Loup entre 2016 et 2024.

## Un avenir à co-construire

La présence confirmée du loup à Cul-des-Sarts est bien plus qu'un fait divers. C'est un symbole de résilience de la biodiversité mais aussi une opportunité unique pour le Parc naturel Viroin-Hermeton de renforcer son rôle dans la préservation de la nature.

Toutefois, ce retour impose une responsabilité collective. Sensibiliser les habitants, accompagner les agriculteurs et promouvoir une cohabitation harmonieuse sont des enjeux centraux. En acceptant le loup comme un allié de l'écosystème et un témoin de la vitalité de nos territoires, nous faisons un pas vers un équilibre durable entre l'homme et la nature. ▪


© D.R.


***Sources** :*
• *Forêt.Nature (2022). Progression du loup en Wallonie : événements marquants de 2022 et mise en perspective depuis 2017. N°164, juillet-septembre.*
• *Service public de Wallonie (2024).* ***Retour du loup en Wallonie****. Consulté sur le portail Biodiversité Wallonie : https://biodiversite.wallonie.be*
• *RTBF (2024). C'est bien un loup qui est responsable d'attaques dans le sud de la Botte du Hainaut. www.rtbf.be.*

# Parc naturel et Parc national, c'est chou vert et vert chou ?

Par Martin Collette, chargé de communication PN ESEM

**Il y a quelques jours, cela faisait deux ans que les deux premiers Parcs nationaux wallons ont été officiellement reconnus (eh oui, le temps file). Et l'on peut légitimement être fiers que l'un de ces deux fleurons de la nature et du tourisme se développe chez nous, sur 5 communes du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse : Froidchapelle, Momignies, Chimay, Couvin et Viroinval.**

Si les procédures administratives, politiques et financières inhérentes à ce projet ont mis, nouveauté oblige, un peu de temps à se mettre en place, aujourd'hui, l'équipe du Parc national ESEM est pleinement opérationnelle et les projets avancent à un rythme soutenu.

## Et le Parc naturel Viroin-Hermeton alors?

Le Parc naturel Viroin-Hermeton (dont vous tenez le Journal des habitants dans les mains) existe, lui, depuis 1998. Créé initialement sur les communes de Doische et Viroinval, son territoire a évolué pour s'étendre aujourd'hui et depuis 2019 sur l'entièreté des communes de Couvin, Philippeville et Viroinval.



© Maxime Van Belle

**Plantation de saules le long de l'Eau Blanche.** © Maxime Van Belle

## Parc naturel, Parc national... 2 couches d'une même lasagne?

On vous le concède, il peut ne pas être simple de s'y retrouver entre ces deux appellations proches aux domaines d'actions similaires. Mais chacune de ces deux structures possède des singularités, des moyens d'action, et des objectifs propres. Elles constituent deux atouts indéniables pour notre territoire, deux outils complémentaires à bien des égards.

Les communes sur lesquelles s'étendent les 2 Parcs ne sont pas les mêmes (bien que Viroinval et Couvin fassent bien parties des 2 territoires). Mais ce n'est pas là la seule différence du point de vue territorial. En effet, un Parc national ne comprend que des zones dites "naturelles", non urbanisées, non anthropisées. Il s'agit donc de zones forestières ou agricoles. Un Parc naturel s'étend, lui, sur des communes rurales présentant un haut intérêt biologique, géographique et paysager, en ce compris les zones bâties qu'elles soient résidentielles, industrielles ou commerciales (Eh oui, le Burger King de Philippeville comme le Mc Do de Couvin se situent dans le Parc naturel Viroin-Hermeton).

Le territoire d'un Parc naturel est donc plus large et moins morcelé que celui d'un Parc national. Cela induit des différences au niveau des missions remplies par ces deux organismes : celles d'un Parc national se concentrent sur la nature et le tourisme, celles d'un Parc naturel sont plus variées et touchent à de nombreux aspects du cadre de vie des habitants.

## Les missions

On l'a dit, on peut résumer les missions d'un Parc national à la préservation et la restauration de la nature ainsi qu'au développement d'un tourisme vert intégré dans son environnement. Un Parc naturel travaille également sur ces thématiques ainsi que sur l'aménagement du territoire, les

paysages et le développement économique rural (agriculture, circuits courts, énergies...). La sensibilisation à ces thématiques (via des balades guidées, des visites, des événements, des animations scolaires...) fait également partie intégrante des missions des deux structures.

Mais alors, quel est l'intérêt d'avoir un Parc naturel et un Parc national en matière de nature et de tourisme ?

**Commençons par le tourisme :**

▸ Si l'appellation "Parc naturel" possède déjà un réel pouvoir d'attraction pour les visiteurs, celle de Parc national dispose d'un pouvoir attractif encore plus fort. Être Parc national, c'est un "label" connu et reconnu internationalement. Aller dans un Parc national, c'est aller dans un milieu naturel d'exception.

▸ Un Parc naturel développe également des projets directement liés au cadre de vie des habitants. Ainsi, la mise en valeur du patrimoine, du bâti, de la nature intra-villageoise... constitue elle aussi un atout indéniable sur le plan touristique.

▸ Les 2 Parcs peuvent initier des projets touristiques (réseaux de randonnées, équipements, infrastructures...) et les mener en collaboration avec les organismes touristiques du territoire (Syndicats d'Initiative, Offices du Tourisme et Maison du Tourisme). Cette force de



**La sensibilisation, une mission importante pour les deux Parcs.** © Corentin Levacq

proposition, d'étude, de réalisation complète à merveille le travail réalisé par les structures touristiques susmentionnées dont la mission principale (mais pas unique) est la promotion.

▸ Enfin, la reconnaissance du PN ESEM a permis d'obtenir des financements exceptionnels pour améliorer ou créer de nouvelles infrastructures touristiques.

**Du point de vue de la nature :**

▸ Le Parc national travaille surtout sur la préservation et la restauration des dynamiques et processus naturels (espaces de libre-évolution et leur reconnexion, actions de réensauvagement...).

▸ Le Parc naturel, lui, procède plutôt à des actions "nature" ciblées localement telles que le creusement de mares, la plantation de haies, de vergers, de prés fleuris... ou spécifiquement dédiées à une espèce ou un groupe d'espèces (reptiles, batraciens, chauves-souris, chouettes...) ou encore à un type particulier d'habitat (carrières, prairies à molinions...).

▸ Rappelons également que, contrairement au Parc national, le Parc naturel agit également sur la nature au sein des villages et des espaces bâtis comme les cours d'école, cimetières, bords de route...

Évidemment, il arrive que Parcs national et naturel travaillent sur des projets similaires. Et là encore, c'est plus un atout qu'un inconvénient : les liens forts et les contacts quotidiens entre les équipes des 2 structures permettent de cumuler les compétences ainsi que les moyens humains et financiers pour gagner en efficacité et mener des projets plus ambitieux.

## Mais alors, ne serait-il pas intéressant que les deux Parcs s'étendent sur les mêmes communes?

La question est posée, le temps de la réflexion peut commencer ! ▪



Les habitants de la Calestienne apprécient ses sols secs et chauds, qui expliquent sa biodiversité si typique. © Peggy Schillemans

# À la découverte du Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse

*Martin Colette, chargé de communication au PN ESEM*

**Grâce à une dynamique collective, des projets de conservation et de restauration d'ampleur inédite sont désormais engagés dans les 3 régions naturelles couvertes par le Parc national. Tour d'horizon !**

Sur la carte, le Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse étend ses deux bras d'ouest en est, le long des vallées de l'Eau Blanche et de l'Eau Noire, qui confluent pour former le Viroin, coulant en direction de la Meuse française. Il couvre ainsi trois régions naturelles de haut intérêt écologique et paysager. Au Nord, la plaine de la Fagne étend son bocage préservé, oasis pour de nombreuses espèces aviaires. Au Sud, l'Ardenne condense de superbes massifs de forêt ancienne, entaillés de ruisseaux. Au centre, la Calestienne dessine une crête calcaire parsemée de pelouses calcicoles, à la biodiversité rare et emblématique.



En Fagne, une mosaïque de zones humides et de bocages fait le bonheur des oiseaux... et des naturalistes. © Th. Meunier

## Un projet porté par les acteurs du territoire

Ce territoire à la fois unique et extraordinairement diversifié est, depuis près de deux ans maintenant, reconnu comme un fleuron du patrimoine de Wallonie, à travers la prestigieuse appellation « Parc national », qui place la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse sur la carte du monde comme un haut-lieu pour la vie sauvage et une destination privilégiée pour les amoureux de la nature.

Pour Johanna Breyne, Directrice du Parc national ESEM, « *le Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse répondait parfaitement aux conditions pour devenir un Parc national, dont la vocation est de protéger, restaurer et valoriser de vastes espaces naturels de haute qualité écologique, tout en*

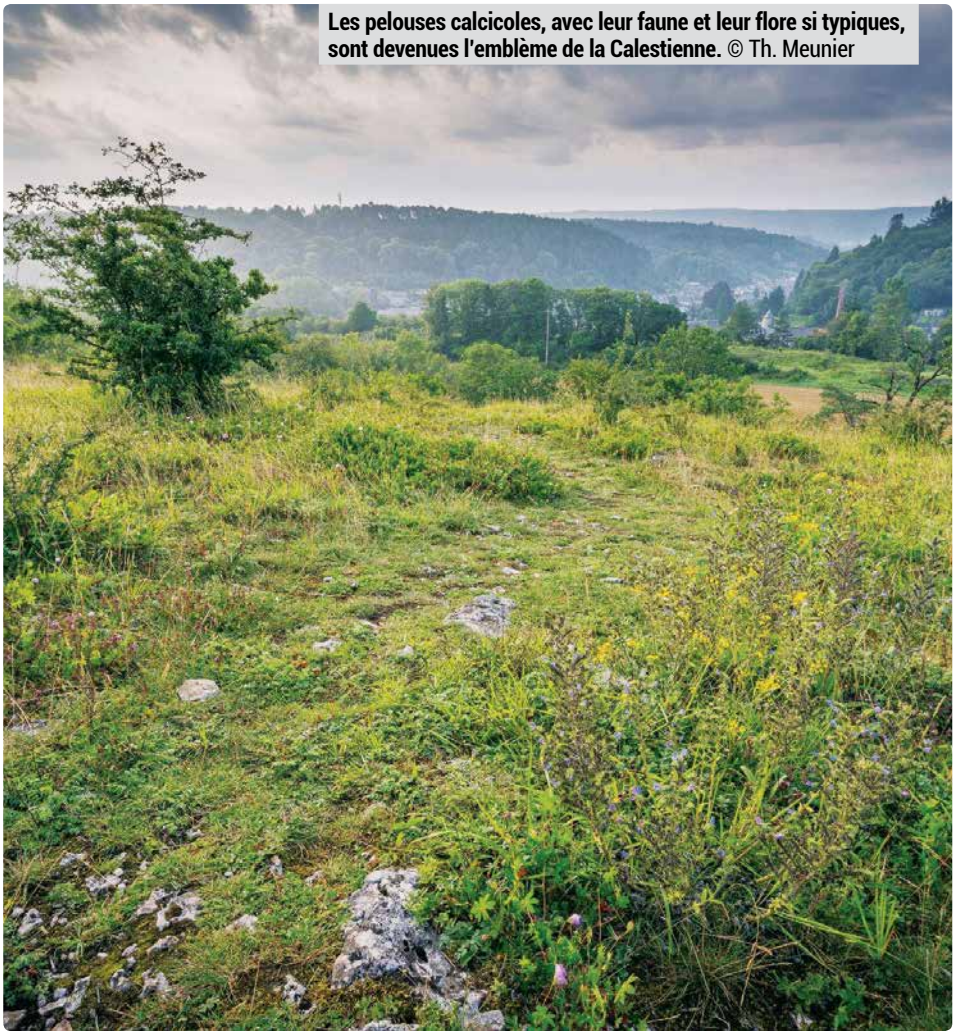
*contribuant à la qualité de vie des habitants et en soutenant l'économie locale* ».

Ce projet est le fruit d'une coopération étroite menée depuis 2021 au sein d'un réseau d'acteurs régionaux. Pas moins de 77 partenaires actifs sur les 5 communes du Parc national se sont mobilisés pour collaborer, accompagner et valider un plan directeur qui a séduit le jury de la Région wallonne. Plus d'une vingtaine de ces partenaires composent la Coalition Territoriale (CT), véritable comité de pilotage du Parc national. Le Parc naturel Viroin-Hermeton fait partie de cette CT et est membre du Conseil d'administration de l'ASBL Bureau de Projet du Parc national ESEM, chargée de la mise en œuvre et du suivi des actions.

Cette dynamique territoriale et la manne du financement européen affectée par la Wallonie à la création

## Les 5 ambitions du Parc national

1. Améliorer la résilience des écosystèmes
2. Ré-ensauvager les forêts, rivières et vallées
3. Émerveiller l'humain
4. Renforcer et (re)tisser des liens
5. Imaginer un territoire exemplaire de transition



**Les pelouses calcicoles, avec leur faune et leur flore si typiques, sont devenues l'emblème de la Calestienne.** © Th. Meunier



**Le fondry des Chiens, un site légendaire de Calestienne.** © Peggy Schillemans

de parcs nationaux ont permis de développer des projets qui n'auraient pas été possibles autrement. Trois projets phares, dans chacune des trois régions naturelles du périmètre, Illustrent cette ambition nouvelle pour la nature en Wallonie.

## Le retour du pâturage itinérant en Calestienne

En Calestienne, le Parc national ESEM s'est lancé le pari, un peu fou, de ressusciter l'agropastoralisme d'antan, en constituant un troupeau de plusieurs centaines de têtes pour l'entretien des pelouses calcicoles, dont une partie sera préalablement restaurée. Ce troupeau, essentiellement ovin, effectuera une transhumance annuelle du printemps à l'automne, entre Chimay et Viroinval.

Thibaut Goret, chargé du projet, en rappelle l'arrière-plan : « *Avec plus de 300 espèces florales, dont de magnifiques orchidées sauvages, la Calestienne est un véritable Eldorado pour les naturalistes. Or, cette remarquable diversité est un héritage de pratiques agropastorales aujourd'hui disparues. Pour entretenir en douceur les pelouses qui seront restaurées, nous avons donc imaginé d'y organiser un pâturage itinérant, avec bergers et chiens. Ressusciter ces pratiques, c'est donc avant tout une façon de réhabiliter une gestion harmonieuse de ces milieux précieux, mais le projet vise aussi à préserver une race locale de moutons, le bien nommé Entre-Sambre-et-Meuse, et il aura un potentiel écotouristique indéniable.* » Aujourd'hui, le troupeau du Parc national est une réalité et compte quelque 75 moutons. Ce nombre devrait être multiplié par 4 ou 5 dans les années qui viennent.



**Le territoire attire un tourisme orienté "nature".** © Maxime Van Belle

## Des forêts en libre évolution

L'une des actions mises en place dès la reconnaissance du Parc national ESEM a été la constitution de Réserves Biologiques Intégrales (RBI) en forêt, majoritairement en Ardenne. Cette action, mise en place par le DNF et les communes, témoigne d'une ambition forte. Les forêts en libre évolution sont en effet devenues une denrée rare dans nos contrées. « *Nous avons la chance de compter dans notre périmètre des forêts de feuillus anciennes sur des surfaces importantes* », indique Johanna Breyne. « *Le but est de laisser les dynamiques naturelles s'y exprimer de manière autonome et spontanée sur de vastes zones.* » Sur les 5 communes, 1.300 ha de forêt bénéficient du statut de RBI, en plus des 3% imposés par la Wallonie, soit un total de 1700 ha.

L'accumulation de bois mort et la diversification de la structure forestière dans ces réserves per-

### # Le Parc national En Chiffres

**3** régions naturelles

**22000** ha

**20** habitats d'intérêt communautaire

**80%** de la biodiversité de Wallonie (dont 86% de la biodiversité faunistique)

**79%** de surface forestière

**93,7%** d'intérêt biologique ou paysager

#



**La Calestienne compte de nombreuses grottes.** © Maxime Van Belle

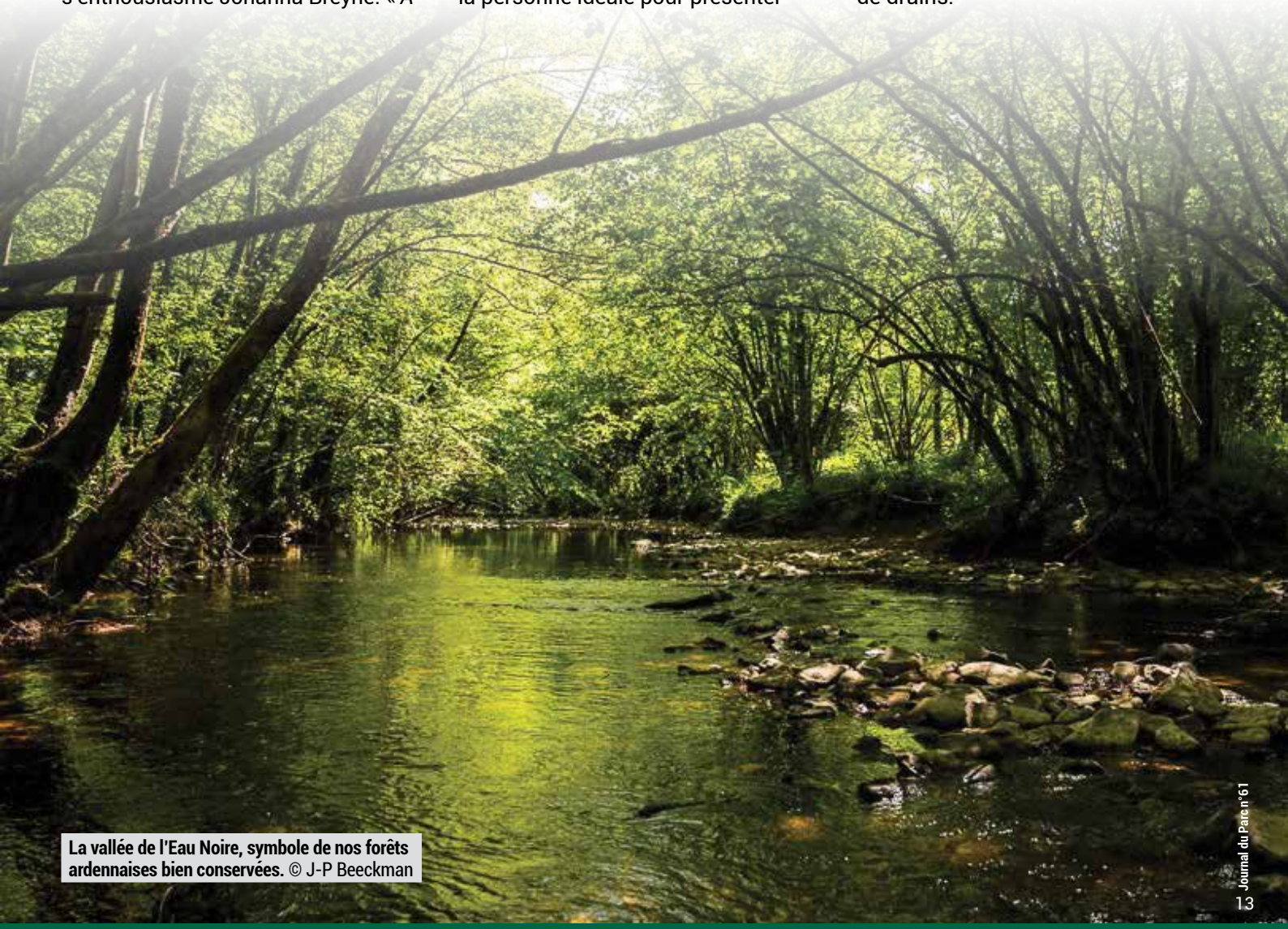
mettra notamment le retour de niches et dynamiques écologiques disparues dans la plupart de nos forêts. « *À long terme, nous espérons voir renaître une forêt à caractère primaire* », s'enthousiasme Johanna Breyne. « *À plus court terme, la biodiversité et la résilience de ces forêts devraient tirer profit du statut de RBI. Et ce sera aussi un lieu d'étude incomparable pour les chercheurs et acteurs de terrain qui analysent les effets de ce réensauvagement* ».

Ces zones resteront-elles accessibles ? « *Bien sûr que oui* », répond Johanna Breyne, « *le Parc national ESEM a pour mission de renforcer nos liens avec la nature et les RBI s'inscrivent dans cette vision. Hormis la suspension des interventions sylvicoles, aucun changement n'est prévu dans la réglementation existante. Ces forêts sont donc toujours accessibles par les voiries et sentiers publics. Elles offrent un potentiel unique d'immersion dans une nature vraiment sauvage.* »

## Le réensauvagement de la vallée de l'Eau Blanche

Alain Bouchat est le fondateur et le conservateur des réserves Natagora des Tiennes de Dailly et de la Prée (plus de 180 hectares en tout). Il est la personne idéale pour présenter les projets de restauration de la vallée de l'Eau Blanche dans une perspective historique de longue portée. « *À l'origine, le mot «* fagne *» signifie «* marais *» »*, rappelle le biologiste. « *Ces milieux sont difficiles à exploiter et favorisent l'herbage plutôt que les cultures. Résultat : le bocage y est encore bien conservé et une biodiversité typique, qui tend à disparaître ailleurs, y prospère.* »

L'avenir s'annonce prometteur pour la nature fagnarde… « *Nous avons atteint un niveau de maîtrise foncière qui permet de lancer des chantiers à grande échelle. C'est le cas de la reméandration de l'Eau Blanche, entre Aublain et Boussu-en-Fagne, un projet porté par le Parc naturel Viroin-Hermeton, Natagora et la Direction des Cours d'eau non navigables du SPW.* » Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus vaste, incluant diverses actions de restauration portées par le Parc national et ses partenaires, allant du creusement de mares et plans d'eau à la plantation de haies, en passant par la plantation et la restauration de roselières ou encore la réouverture de drains. ▪



**La vallée de l'Eau Noire, symbole de nos forêts ardennaises bien conservées.** © J-P Beeckman

Par Corentin Levacq, co-coordinateur du GAL Viroin-Hermeton

# Groupe d'Action Locale du Parc naturel : les projets démarrent !



Soirée "filière laine" organisée à la maison du Parc naturel. © PNVH

**Depuis début 2024, et grâce au travail de nombreux partenaires (associatifs, particuliers, communaux...), le Parc naturel Viroin-Hermeton est l'un des 21 Groupes d'Action Locale (GAL) de Wallonie. Ce statut est synonyme de lancement de projets novateurs sur le territoire, dans des secteurs variés : énergie, mobilité, agriculture, circuits courts et cohésion sociale.**

## Participation citoyenne et partenariats

Si le Parc naturel a dirigé le processus de candidature au titre de GAL et s'il en assure désormais la coordination et le pilotage de certains projets, il n'est pas seul à la manœuvre, loin de là.

Il est tout d'abord important de rappeler que les projets en cours n'ont pas été pensés par l'équipe du Parc naturel, ils sont au contraire issus d'un appel à pré-projets ouvert, fin 2022, à toutes et tous, associations comme particuliers.

Ce sont ainsi plus de 80 pré-projets qui ont été analysés, discutés, associés par une quarantaine d'acteurs du territoire pour construire les fiches-projets en cours de réalisation aujourd'hui.

## Les fiches-projets

La fiche-projet Tourisme n'ayant pas été retenue par les autorités, les fiches-projets mise en œuvre sont les suivantes :

**1. Laboratoire de nouvelles mobilités en milieu rural**

Mené par l'ASBL Mobilesem, le projet vise à promouvoir des mobilités durables et adaptées aux milieux ruraux. Il s'appuie sur des actions concrètes pour encourager les modes de transport actifs et alternatifs, en complément des initiatives locales existantes.

Exemples d'actions : création d'un schéma cyclable, ateliers vélo participatifs, développement de l'autopartage, covoiturage sécurisé, coaching mobilité...

Autre partenaire principal : ASBL Les Bicyclarts

**2. De l'Homme à la Terre: pistes de valorisation de notre patrimoine alimentaire**

Le présent projet vise à valoriser les ressources de notre patrimoine agro-alimentaire au travers de quatre axes :

1. Filière laine : dynamiser l'utilisation de la laine
2. Préservation des vergers
3. Circuits courts alimentaires : accroître la visibilité des producteurs locaux et organiser un réseau logistique pour faciliter la distribution de produits locaux.
4. Sensibilisation des enfants : créer un accueil extrascolaire à la ferme.

Partenaire principal : CoopESEM

**3. La Nature et le Vivant**

Ce projet mènera des actions concrètes pour renforcer le lien social et l'autonomie énergétique et alimentaire.

Exemples d'actions : formation à l'affouage pour toutes et tous, potagers collectifs, les arbres du souvenir – lieu de recueillement en pleine nature, rencontres et ateliers citoyens pour encourager des modes de vie durables.

Partenaire principal : Centre culturel de Philippeville

**4. Énergie citoyenne**

Le projet « Énergie citoyenne » vise à accélérer la transition énergétique locale autour de :

1. la rénovation énergétique des logements
2. l'Identification et l'étude de projets potentiels de production locale d'énergie renouvelable intégrés dans l'environnement et concrétiser l'un d'eux
3. l'analyse de l'opportunité de créer une coopérative énergétique citoyenne sur le territoire. ▪

Financé par l'Union européenne

Avec le soutien de la Wallonie

Vous souhaitez en savoir plus sur ces projets et éventuellement participer aux groupes de travail qui y sont liés ?

**Contactez-nous :**
coordinationgal@pnvh.be
060/39 17 90

**Interreg... Inter-Quoi ? Depuis sa création en 1989, le programme Interreg de l'Union Européenne favorise la coopération entre régions frontalières pour surmonter les obstacles géographiques et administratifs. Interreg finance des projets transfrontaliers, interrégionaux et transnationaux, soutenant ainsi les territoires dans des initiatives de développement harmonieux et durable. Ce programme est structuré en plusieurs volets, chacun ciblant des priorités spécifiques : protection de l'environnement, développement économique, innovation sociale, etc. Le Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH) est impliqué au sein de deux projets soutenus par Interreg : Ardenne Good Life (AGL) et AITIMI, des initiatives qui mettent en avant la résilience territoriale et la préservation de la biodiversité.**



# Deux projets **transfrontaliers** au profit de notre **cadre de vie** !

*Par Maxime Van Belle, chargé de communication*

Interreg — Cofinancé par l'Union Européenne — Medegefinancierd door de Europese Unie
France - Wallonie - Vlaanderen
Ardenne Transition Durable
Ardenne Good Life

## Ardenne Good Life : Bien-être et sensibilisation à la nature

Le projet **Ardenne Good Life (AGL)** est une initiative transfrontalière réunissant partenaires wallons, lorrains et luxembourgeois, avec un objectif commun : promouvoir un modèle de développement rural durable et centré sur la santé et le bien-être. Le projet vise à renforcer la résilience des territoires en intégrant des pratiques de gestion durable et en sensibilisant les habitants aux bienfaits de la nature pour la santé et le bien-être.

### Et le Parc naturel dans tout ça ?

Le Parc naturel Viroin-Hermeton joue un rôle actif dans l'une des actions qui concerne **l'animation et la sensibilisation auprès des jeunes**. Le Parc naturel Viroin-Hermeton met en place des activités ludiques et éducatives destinées aux publics scolaires et périscolaires, afin de faire découvrir aux jeunes les bienfaits de la nature sur leur santé et leur bien-être. Ces animations, organisées dans les écoles et structures éducatives locales, utilisent une mallette pédagogique spécialement conçue pour offrir une expérience immersive et interactive. Le contenu des ateliers mélange jeux, exploration sensorielle, et informations adaptées, permettant aux enfants de se connecter avec la nature tout en s'informant sur son importance pour la santé et l'équilibre de l'environnement. À travers ces animations, le PNVH contribue à sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux et à leur rôle dans la préservation de la biodiversité.

Interreg — Cofinancé par l'Union Européenne — Medegefinancierd door de Europese Unie
France - Wallonie - Vlaanderen
Ardenne Transition Durable
Ardenne ITInérance Mobilité Infrastructures

## AITIMI : Restaurons les corridors écologiques pour préserver la biodiversité

Le projet **AITIMI** (« Approche Intégrée pour la Transition des Infrastructures et des Mobilités Intermodales ») réunit des partenaires de Wallonie et des Ardennes françaises pour accompagner la transition écologique des territoires ruraux. L'objectif est de réduire l'impact des infrastructures et itinéraires cyclables sur les écosystèmes locaux, tout en protégeant les corridors écologiques.

### Et le Parc naturel dans tout ça ?

Le Parc naturel Viroin-Hermeton joue un rôle clé dans la restauration des habitats naturels grâce à plusieurs actions :

- Plantation d'arbres, haies et herbacées : pour recréer des refuges naturels et renforcer les lieux de passage pour la faune.
- Création de mares et zones humides : pour favoriser les espèces aquatiques et réguler les écosystèmes locaux.
- Aménagements pour la faune : passages sécurisés, abris et structures adaptées pour réduire les collisions et protéger les animaux.

Un tronçon vitrine servira de modèle de gestion durable, combinant techniques innovantes et sensibilisation pour les visiteurs.

En participant aux projets Ardenne Good Life et AITIMI, le Parc naturel Viroin-Hermeton s'engage pour la protection de la biodiversité et le bien-être des habitants. Ces initiatives transfrontalières renforcent la coopération entre les territoires et mettent en place des actions concrètes pour un avenir plus résilient et respectueux de l'environnement. Grâce à ces projets, le Parc naturel contribue à construire un territoire durable, où la nature et les communautés locales s'épanouissent ensemble. ▪

**En 2025, la Fête du Parc naturel revient à Nismes avec de nombreux partenaires. Venez profiter des nombreuses activités dans une ambiance conviviale !**

ÉTONNER Ardenne ENCHANTER

# Fête du Parc naturel

## 26 - 27 avril 2025 Nismes

**Samedi 26**

**En après-midi :**
Balades et visites diverses...

**Dès 17h à Action-Sud :**
Vernissage, repas du terroir, spectacle (L'écologie quand il est trop tard acte II)...

**Dimanche 27**

**Dès 11h dans le parc communal :**
Concerts, spectacle, ateliers, marché de terroir, jeux et animations en continu. Bar et petite restauration

**INFOS :** Parc naturel Viroin-Hermeton +32 (0)60 39 17 90

Wallonie · Couvin.be · Entité de Philippeville · Viroinval · Parc naturel Viroin Hermeton

## Agenda

**Toutes les infos sur notre site internet : www.pnvh.be**

### Devenez "Sauveteur de batraciens" !

***De février à avril***

### Nuit de la chouette

***7 mars à Couvin***

### Conférence apicole

***14 mars à 20h à Nismes***

"La visite de printemps"

### Visite de mares forestières

***22 mars de 13h30 à 16h30***

Au bon Dieu Rouge, à Regniessart, dans le cadre des Journées wallonnes de l'Eau.

### Marché du terroir

***Du 5 avril au 18 octobre à Nismes***

Ouverture de la saison des marchés du terroir et de l'artisanat du Parc naturel et premier marché (tous les premiers et troisièmes samedis du mois d'avril à octobre).